

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
ANNÉE 2024**

MAIRE :

Rémunération :	6974.61\$
Allocation des dépenses :	3492.95\$
Total annuel :	10467.56\$

CONSEILLER :

Rémunération :	2328.11\$
Allocation des dépenses :	1164.34\$
Total annuel :	3492.45\$

Sainte-Félicité, ce 23^e jour de janvier 2025.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier